

EXERCICE 2018

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Délibération n°D-CA/2018-184

Le conseil d'administration s'est réuni le 27 novembre 2018 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université adressée le 16 novembre 2018.

- VU le code de l'éducation et notamment ses articles L712-3 ;
VU les statuts de l'université ;
VU le règlement intérieur de l'université.

Point de l'ordre du jour : 1^{ère} Partie – P3 – Budget 2018 : Rectificatif n°2

Exposé de la décision :

Est soumis au vote des conseillers le budget 2018 rectificatif n°2.

Il s'agit de prendre en considération :

- la notification du plafond d'emploi état actualisée (3 241 ETPT),
- une déprogrammation en 2018 et reprogrammation en 2019 des dépenses d'exploitation pour la tour Necker (600K€), pour les dépenses liées à la fusion (300K€) et des crédits sur contrats de recherche (5 679 K€),
- une augmentation des recettes (500 K€) lié aux mises à disposition de personnels et à la CVEC,
- la reprogrammation du plan pluriannuel d'investissement (8 617K€ de crédits de paiement reprogrammés).

Le résultat budgétaire s'élève à 2 217 932 € et le résultat comptable à 208 347 €.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente délibération.

<p>Nombre de membres constituant le conseil : 36 Quorum : 18 Nombre de membres participant à la délibération : 29 Abstentions : 00 Votes exprimés : 29 Contre : 00 Pour : 29</p>
--

Fait à Paris, le 07 DEC. 2018

Le Président



Frédéric DARDEL

En application des articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université Paris Descartes et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Paris.